

# E

## Eau

Même si l'Inde n'a pas encore de couverture universelle pour l'accès à l'eau, les efforts des dernières décennies ont porté leurs fruits. Le taux d'accès à l'eau potable est de 90 % en 2001, et il aurait même atteint 96 % dans les campagnes en 2007. Les chiffres concernant l'accès aux sanitaires sont moins bons : ils sont en 2001 de 62 % en ville et de 20 % à la campagne. L'Inde est bien placée pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour l'eau, mais cela est plus improbable pour l'assainissement, en particulier en zone rurale.

Rappelons cependant que « l'accès » signifie avoir un point d'eau potable à moins de 200 mètres de chez soi... Ces chiffres cachent d'autre part d'importantes disparités. Même s'il n'y a pas de corrélation exacte entre accès effectif des ménages à l'eau et disponibilité régionale, le sud de l'Inde est dans un état de stress hydrique, tandis que le nord, à l'hiver froid et aux cours d'eau alimentés par les neiges himalayennes et la mousson, a des disponibilités supérieures à la moyenne nationale – qui est d'environ 1 000 m<sup>3</sup> annuels par habitant. Dans les zones urbaines, la population desservie par robinet est inférieure à 35 % au Bihar alors que ce pourcentage dépasse 90 % dans neuf États. Les puits et les pompes à main dominant en Uttar Pradesh mais sont inexistantes dans les petits États du Nord-Est qui dépendent encore communément des rivières. Plus de 40 % des ruraux utilisent des pompes à main communautaires ou individuelles et 6 % ont recours à des forages (puits tubés), même si les program-

mes pluri-communaux (*multi-village schemes*), réseaux parfois très étendus desservant plusieurs villages, se diffusent vite et couvrent 24 % de la population rurale. À cela s'ajoutent les inégalités socio-économiques qui se traduisent par un moins bon accès pour les quartiers pauvres, pour les basses castes et tribus ; ainsi que les différences de quantité disponible selon que l'on habite dans une mégapole, une ville moyenne ou un village.

Institutionnellement, l'eau relève de la responsabilité des États fédérés, mais c'est le Centre qui formule les directives politiques. L'État régional, soit en interne soit via des établissements paratatiques, investit et construit les réseaux, laissant aux collectivités locales la gestion et l'entretien des infrastructures (sauf dans certaines grandes villes qui peuvent financer celles-ci). Aucune ville ne fournit de l'eau 24 heures sur 24, laissant les usagers inventer des stratégies compensatoires coûteuses et diversifiées (puits, réservoirs, eau embouteillée...). Dans les villages, faute d'entretien, de nombreuses pompes ne fonctionnent plus. D'aucuns mettent en avant le cercle vicieux « mauvais service, faible prix, incapacité d'investissement ». D'autres soulignent la trop forte tradition d'une approche par l'offre, prônée par les ingénieurs qui favorisent des solutions techniques complexes et onéreuses.

Face à ce constat, des essais de réforme sont en cours, plus systématiques dans les zones rurales. En 1999, un programme pilote concernant quelques États a été généralisé en 2002 à l'échelle nationale. Ce programme *Swajaldhara* (« Cours d'eau autogérés ») a pour principes la décentralisation aux *panchayats* (épaulés par un

comité de l'eau villageois) de la responsabilité de la gestion des systèmes d'approvisionnement, la participation des usagers au financement des infrastructures, et la gestion intégrée des ressources (y compris leur préservation). Ce programme est mis en place avec plus ou moins de réussite, mais marque une réelle transformation des niveaux de responsabilité entre États, collectivités et usagers.

En ville, les transformations du secteur promues par les organisations internationales sont plus ou moins adaptées. La participation du secteur privé est très marginale, ce qui est une spécificité de l'Asie du Sud, et les autorités publiques n'ont pas de politiques adaptées à la population des bidonvilles. Les tarifs ont été revus à la hausse, mais ont laissé inchangées des subventions croisées qui favorisent les populations ayant accès au réseau. En réalité, c'est encore l'approvisionnement par bornes-fontaines qui est la meilleure forme de subvention. Le risque de sortie du réseau par les usagers solvables (ménages aisés et industriels) s'accroît surtout lorsqu'il existe une nappe souterraine accessible. Ceci révèle une défiance vis-à-vis du secteur public, et une réelle difficulté à repenser un contrat social pour l'ensemble de la population.

Par ailleurs, le problème de la qualité des eaux se pose de manière aiguë : la surexploitation des nappes accompagne une détérioration de la qualité (intrusions salines) et la présence de fluorure et d'arsenic rend certaines nappes dangereuses à la consommation. La situation actuelle contribue à exacerber les conflits entre usages et les conflits villes/campagnes. De nouveaux phénomènes apparaissent, comme la vente d'eau d'agriculteurs aux collectivités urbaines (cas de Madras), soulignant l'émergence de marchés de l'eau déjà présents dans les zones rurales. Ainsi, tout un courant de pensée, animé par les ONG, pousse à des stratégies de préservation de la ressource (recharge des nappes, collecte des eaux de pluie) et des solutions techniques innovantes de desserte.

S'il est nécessaire de maintenir des flux importants de financement (il reste 117 millions de ruraux à desservir!), il importe d'accorder

une plus grande attention à la demande et au potentiel de solutions innovantes. Ceci pourrait contribuer à s'éloigner du paradigme technique actuel qui consiste à acheminer de l'eau venant de toujours plus loin à un coût énergétique et environnemental élevé alors qu'une large partie de la population dépend en réalité de l'eau souterraine. Enfin, tandis que la norme du paiement de l'eau se diffuse, il faut trouver des outils de péréquation adaptés pour permettre l'accès des plus pauvres et des zones les moins favorisées.

*Marie-Hélène Zérah*

☒ Zérah Marie-Hélène (1999).  
Zérah Marie-Hélène (2010).

➤ *décentralisation, gouvernance urbaine, irrigation, pollution*

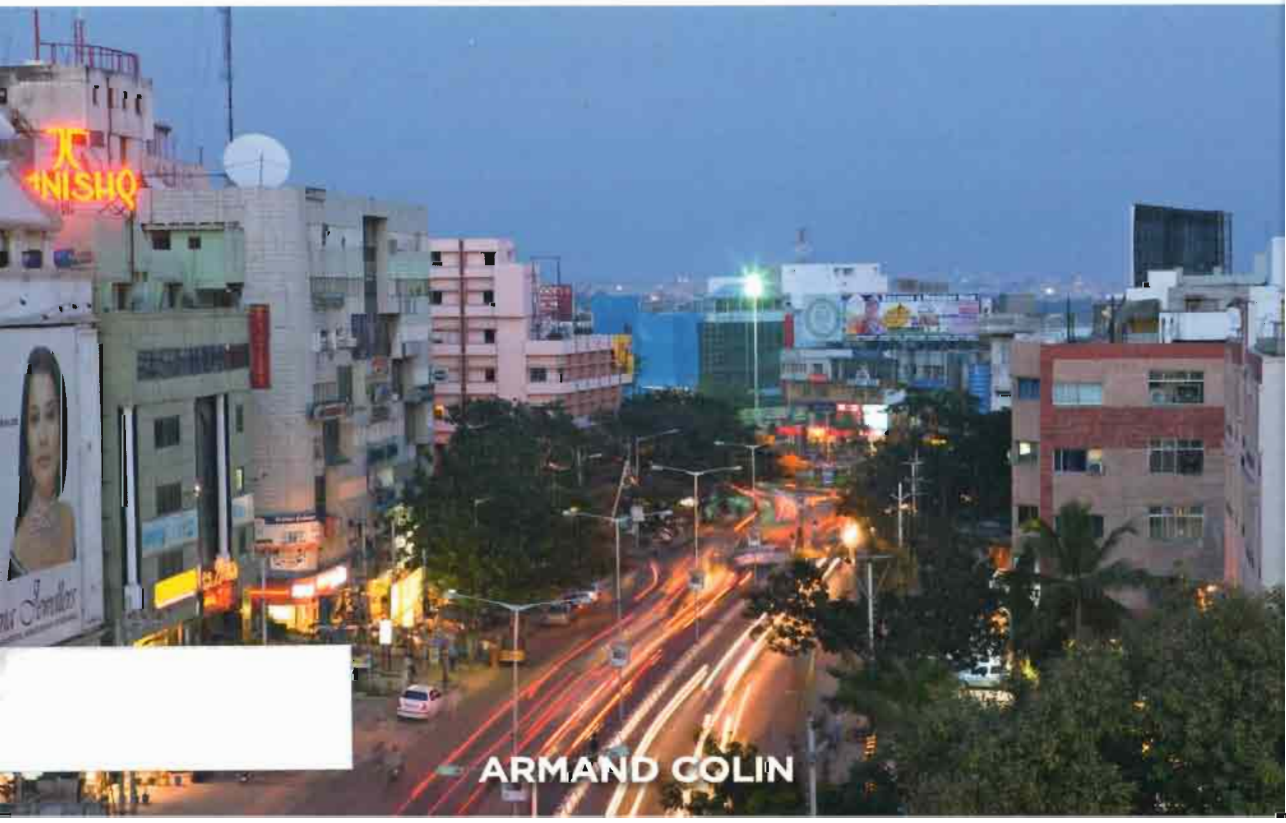
## Économie politique

L'« économie politique indienne a gravité dès l'Indépendance autour de trois « classes propriétaires », selon Pranab Bardhan : la bourgeoisie urbaine s'est largement appropriée les arcanes de l'État indépendant, mais a dû composer avec les grands industriels, et les « féodaux » mis en place ou renforcés par la colonisation britannique. L'équilibre atteint a permis de consolider l'État indien. Trois types d'évolutions structurantes peuvent ensuite être soulignées sur le long terme. Cet équilibre a permis dans de nombreuses régions la lente transformation des anciennes élites, voire l'essor de nouvelles. Parallèlement, cette captation initiale d'influence s'est peu à peu transformée en degrés d'autonomie régionale et l'Inde est devenue plus fédérale, bien au-delà du souhait initial des élites urbaines à l'Indépendance, mais en assurant ainsi la stabilité du pays. Enfin sont apparus de nouveaux acteurs : lobbies et associations professionnelles, rôle renouvelé des divers échelons de la bureaucratie et du personnel politique local, medias, organisations non gouvernementales, acteurs internationaux. Cette complexification ne doit pas cacher une évolution générale de long terme : l'érosion continue du monopole que l'État souhaitait s'assurer sur la gouvernance



Sous la direction de  
Frédéric Landy

# DICTIONNAIRE DE L'INDE CONTEMPORAINE



ARMAND COLIN

Sous la direction de  
Frédéric LANDY

Sous la coordination thématique de  
Samuel Berthet, Frédéric Landy, Isabelle Milbert,  
Joël Ruet, Gilles Tarabout, Max-Jean Zins

DICTIONNAIRE  
de l'Inde  
contemporaine

  
ARMAND COLIN

Maquette de couverture : Didier Thimonier

Cartographie : Aurélie Boissière

Composition : In Folio

© Armand Colin, Paris, 2010

ISBN : 978-2-200-35247-9



Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés, réservés pour tous pays. • Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).